

# HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

À la session régulière du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 11<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2018 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs Donald Richard, Louis Laurier, Jean-François Perrier, Mesdames Ginette Sheehy et Sophie Chamberland.

Monsieur Dean Brisson, conseiller est absent (absence motivée, motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Karine Maurice-Trudel, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

## **OUVERTURE DE LA SESSION**

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 14 août 2018.
- 3) Ratification des déboursés.

## **AFFAIRES COMMENCÉES :**

- 4) Engagement d'un officier municipal en bâtiment et en environnement.
- 5) Appel d'offres réserve de sable hiver 2018-2019.
- 6) Période de questions.

## **AFFAIRES NOUVELLES :**

- 7) Correspondance : Courriel d'Hydro-Québec / avancement des travaux rue Principale.
- 8) Autorisation de procéder aux travaux sur le chemin du Lac-à-la-Loutre et sur le chemin de la Rouge dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volets projets particuliers d'amélioration (25 000\$).
- 9) Demande d'appui financier de la municipalité d'Arundel pour la réalisation d'une étude de marché pour l'implantation d'une station d'essence dans le secteur du noyau villageois de la municipalité d'Arundel.
- 10) Présentation et dépôt du projet de règlement # 325-18 amendant le règlement 268-12 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité d'Huberdeau ».
- 11) Avis de motion règlement # 325-18 amendant le règlement 268-12 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité d'Huberdeau ».
- 12) Soumissions pour l'émission de billets, emprunt 289 100\$ (camion voirie).
- 13) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 289 100\$ qui sera réalisé le 18 septembre 2018.
- 14) Demande du comité des loisirs / gratuité de la salle Louis Laurier pour des cours de danse.
- 15) Dépôt du rapport trimestriel.
- 16) Démission de Madame Stéphanie Carle et nomination de Michelle Bisson Provost comme membre du comité consultatif d'urbanisme.

- 17) Inscription colloque de zone de l'ADMQ les 18 et 19 octobre 2018 à Val-David (195\$ par participant).
- 18) Fonctionnement du conseil.
- 19) Politique familles et aînés.
- 20) Terrain Lionel Provost.
- 21) Photos maires/conseillers.
- 22) Budget journées de la culture.
- 23) Sondage camp de jour 2018.
- 24) Varia : a) Soirée des bénévoles 10 novembre 2018.
- 25) Période de questions.
- 26) Levée de la session.

**RÉSOLUTION 198-18**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu;

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, soit :

- Ajout au varia du point a).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 199-18**  
**RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2018**

Il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu ;

Que la secrétaire est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 180-18 à 197-18 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 200-18**  
**RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 8710 à 8738 inclusivement, pour un montant de 28 777.51 \$ et des comptes à payer au 11/09/2018 au montant de 5 165.89\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 4583 à 4615 inclusivement pour un montant de 16 636.29 \$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu ;

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

---

Karine Maurice-Trudel  
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

**RÉSOLUTION 201-18**  
**ENGAGEMENT D'UN OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN**  
**ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE la municipalité a fait paraître une offre d'emploi afin de pourvoir le poste d'officier municipal en bâtiment et en environnement devenu vacant suite à la démission de la personne occupant ce poste;

ATTENDU QU'après examen des candidatures et suite aux entrevues, un candidat a été retenu;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu ;

De ratifier l'engagement de Monsieur Samuel Lapierre en tant qu'officier municipal en bâtiment et en environnement, celui-ci entrera en fonction en date du 18 septembre 2018, selon les modalités établies avec le comité de gestion :

Monsieur Samuel Lapierre aura une période de probation de 6 mois débutant le 18 septembre 2018, celle-ci se terminera le 18 mars 2019;

Son horaire de travail sera du mardi au vendredi de 8h à 16h, 7.5 heures par jour pour un total de 30 heures semaines, au tarif horaire de 28.00\$ l'heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 202-18**  
**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION RÉSERVE DE SABLE/SEL HIVER**  
**2017-2018**

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de 4 fournisseurs pour la préparation et la livraison de la réserve de sable/sel pour l'hiver 2018-2019;

ATTENDU QUE nous avons reçu 3 soumissions suite à cet appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise l'octroi du contrat pour la réserve de sable à Excavation Lionel Provost pour la fourniture et la livraison de :

- 2 800 tonnes de sable tamisé transporté à notre site (110, chemin de la Rouge) au coût de 7.35 \$ la tonne tel que soumis en date du 4 septembre 2018;

Que le conseil autorise l'octroi du contrat pour la réserve de sel à Sel du Nord pour la fourniture et la livraison de :

- 84 tonnes de sel transporté à la carrière d'Excavation Lionel Provost (185, chemin de la Rouge) au coût de 115.80\$ la tonne tel que soumis en date du 4 septembre 2018;

SOUSSIONNAIRE	SABLE	SEL
Excavation Lionel Provost	7.35 \$ / tonne	Aucune offre
Les bois Ronds inc.	8.25 \$ / tonne	Aucune offre
Gilbert Miller & Fils	Aucune offre	Aucune offre
Sel du Nord	N/A	115.80\$/ tonne

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 203-18**  
**AUTORISATION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU LAC-À-LA-LOUTRE ET SUR LE CHEMIN DE LA ROUGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLETS PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

CONSIDÉRANT QUE le 20 juillet 2018, la Municipalité d'Huberdeau a reçu confirmation qu'une aide financière maximale de 25 000\$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité lui était accordée;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation sont nécessaires sur une section du chemin du Lac-à-la-Loutre qui est très endommagée (381, chemin du Lac-à-la-Loutre);

CONSIDÉRANT QUE des travaux de corrections de tracés sont nécessaires sur le chemin de la Rouge (intersection du chemin de la Rouge et du Lac-à-la-Loutre) afin d'assurer la sécurité des usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

QU'autorisation est donnée à Monsieur Benoit Brosseau, directeur des travaux publics d'effectuer ou de faire effectuer les travaux nécessaires (changement de ponceaux, épandage de gravier, niveleuse, pavage) sur le chemin du Lac-à-la-Loutre et sur le chemin de la Rouge, pour un montant de ± 30 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 204-18**  
**DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ D'ARUNDEL POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MARCHÉ POUR L'IMPLANTATION D'UNE STATION D'ESSENCE DANS LE SECTEUR DU NOYAU VILLAGEOIS DE LA MUNICIPALITÉ D'ARUNDEL**

**Madame Evelyne Charbonneau se retire de la discussion et déclare être en conflit d'intérêts pour ce dossier.**

ATTENDU la demande provenant de la municipalité d'Arundel à l'effet de participer à une éventuelle étude de marché concernant la possibilité de développer la distribution d'essence (et autres services) sur le territoire d'Arundel ;

ATTENDU que l'essence est un bien devenu une nécessité pour les citoyens de Huberdeau ;

ATTENDU que la fermeture de la station d'essence de Huberdeau a fait mal à l'économie du village en rompant la chaîne de consommation qui s'y déroulait (essence, épicerie, autres services) ;

ATTENDU qu'un des commerces de Huberdeau dépense à lui seul près de 130,000\$ en essence;

ATTENDU que la municipalité de Huberdeau souhaite développer la possibilité d'offrir aux citoyens la possibilité d'acheter de l'essence à proximité ;

ATTENDU que toute forme de proposition présentant une possibilité de rendements d'échelle et de viabilité économique a davantage de chances d'être entendue ;

ATTENDU qu'une étude de marché détaillée (site, potentiel de marché, autres caractéristiques) est nécessaire afin de définir une proposition intéressante en ce sens ;

Il est proposé par Madame Ginette Sheehy, conseillère et résolu :

Qu'un comité soit formé afin d'explorer avec les autorités politiques de la municipalité d'Arundel (et possiblement d'autres) la possibilité de travailler ensemble à un projet de collaboration et de complémentarité dans le développement de services dont tous les citoyens ont besoin.

QUE la question soit analysée en fonction de l'ensemble des services dont nous disposons déjà et de leur possible amélioration, ainsi que des nouveaux services à développer.

QUE les travaux se déroulent dans une vision « gagnant-gagnant » pour les municipalités participantes.

Le conseil n'étant pas unanime sur cette décision Monsieur Jean-François Perrier, maire suppléant, demande le vote : 3 pour et 2 contre.

La résolution est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

#### **RÉSOLUTION 205-18**

#### **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 325-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT # 268-12 INTITULÉ « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU »**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que le conseil confirme la présentation et le dépôt, par Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, du projet de règlement # 325-18, amendant le règlement # 268-12 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité d'Huberdeau ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 206-18**

#### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 325-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT # 268-12 INTITULÉ « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU »**

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Ginette Sheehy de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil, pour adoption, du

règlement # 325-18, amendant le règlement # 268-12 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité d'Huberdeau ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 207-18**  
**SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS**

Date d'ouverture	11 septembre	Nombre de soumissions	2
Heure d'ouverture	10 heures	Échéance moyenne	3 ans et 10 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen	3.1134 %
Montant	289 100\$	Date d'émission	18 septembre 2018

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 septembre 2018, au montant de 289 100\$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

32 100\$	2,40000%	2019
33 200\$	2,60000%	2020
34 300\$	2,80000%	2021
35 400\$	3,00000%	2022
154 100\$	3,25000%	2023

Prix : 98,07500      Coût réel : 3,65432 %

2- CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES TROIS-VALLÉES

32 100\$	3,88000%	2019
33 200\$	3,88000%	2020
34 300\$	3,88000%	2021
35 400\$	3,88000%	2022
154 100\$	3,88000%	2023

Prix : 100,00      Coût réel : 3,88000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu unanimement;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Huberdeau accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 18 septembre 2018 au montant de 289 100\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 322-18. Ces billets sont émis au prix de 98,07500 pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 208-18**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 289  
100\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 SEPTEMBRE 2018**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Huberdeau souhaite emprunter par billets pour un montant total de 289 100\$ qui sera réalisé le 18 septembre 2018, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunt #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
322-18	289 100\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt 322-18, la Municipalité d'Huberdeau souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et unanimement résolu.

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 18 septembre 2018;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 18 mars et le 18 septembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière-adjointe.
4. Les billets seront, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	32 100\$	
2020.	33 200\$	
2021.	34 300\$	
2022.	35 400\$	
2023.	36 700\$	(à payer en 2023)
2023.	117 400\$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 322-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 209-18**  
**DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS / GRATUITÉ DE LA SALLE LOUIS LAURIER POUR DES COURS DE DANSE**

ATTENDU QUE le Comité des loisirs désire poursuivre son offre de cours de danse Hip hop;

ATTENDU QUE pour ce faire il désire obtenir la gratuité de l'utilisation de la salle Louis Laurier les mardis soir durant la période du 11 septembre au 20 novembre 2018 inclusivement;

ATTENDU QUE le conseil entend modifier sa politique de location de salle afin de permettre la gratuité de la salle pour ce genre d'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la demande du Comité des loisirs pour obtenir la gratuité de l'utilisation de la salle est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 210-18**  
**DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL**

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu.

Que le rapport trimestriel déposé en date du 31 août 2018 est accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 211-18**  
**DÉMISSION DE MADAME STÉPHANY CARLE ET NOMINATION DE MADAME MICHELLE BISSON PROVOST COMME MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE Mme Stéphanie Carle a fait parvenir un courriel nous informant qu'elle devait dû à des circonstances hors de son contrôle remettre sa démission comme membre du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE Mme Michelle Bisson Provost a fait parvenir un courriel nous informant de son intérêt à s'impliquer au sein du comité consultatif d'urbanisme ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu.

Que la démission de Madame Stéphanie Carle et la nomination de Madame Michelle Bisson Provost sont acceptées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 212-18**  
**INSCRIPTION COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que le conseil autorise l'inscription de la directrice générale et de son adjointe au colloque de zone de l'ADMQ devant se tenir les 18 et 19 octobre prochain à Val-David, les frais d'inscription de repas et de déplacement sont remboursables sur présentations de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 213-18**  
**MODALITÉS DE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL : TRANSPARENCE**  
**ET PARTICIPATION CITOYENNE**

**CONSIDÉRANT** que l'obligation première du conseiller municipal est de représenter les citoyens de Huberdeau et de parler en leur nom pour défendre leurs intérêts;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal est l'instance suprême de délibérations et de décision pour la municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'obligation du Conseil municipal de tenir la population le mieux informée possible et ce, au prix d'efforts particuliers dépassant le simple exposé des résolutions (participation citoyenne);

**CONSIDÉRANT** que l'obligation d'un conseiller municipal est d'assister à la réunion mensuelle du Conseil municipal et de s'y exprimer respectueusement sur les sujets de l'ordre du jour, y ayant réfléchi au préalable;

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu.

**Que** les conseillers reçoivent un dossier complet contenant toute la documentation pertinente aux délibérations organisée dans l'ordre des points à l'ordre du jour au moins 5 jours ouvrables avant la réunion du Conseil;

**Que** les délibérations se déroulent publiquement au Conseil, dans l'ordre et le respect, sans nécessairement avoir recours à une séance de travail dite « caucus » au préalable;

**Qu'on** puisse tenir une ou des rencontres préparatoires d'équipe dans l'éventualité où certains sujets ou projets requièrent une appropriation ou des éclaircissements, mais que ces rencontres soient exploratoires et facultatives;

**Que** les conseillers alimentent leur réflexion et définissent leur position en prenant le pouls de la population dans les limites du rôle qui leur est imparti;

**Que** les points traités en huis-clos se limitent aux seuls aspects devant l'être, soit des considérations nominatives ou d'un projet qui doit être mieux ficelé avant d'être présenté ou encore lorsqu'il est question d'information dite privilégiée pour certains et pouvant générer un bénéfice direct quelconque;

**Et que** conséquemment le Règlement 316-17 dit « *Règlement sur la régie interne des séances du conseil* » soit modifié en fonction de ce qui précède.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 214-18**  
**ORGANISATION JOURNÉE DE LA CULTURE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que le projet d'activité « Goûtez à la culture de chez nous » prévu le 29 septembre 2018 dans le cadre des journées de la culture, soit refusé selon la proposition présentée étant donné le manque d'information quant à la planification et au budget.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 215-18**  
**SONDAGE CAMP DE JOUR 2018**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Francois Perrier et résolu.

Que Madame Sophie Chamberland est autorisée à effectuer un sondage auprès des parents d'enfants ayant participé au camp de jour pour connaître leur satisfaction ainsi que leur suggestions s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 216-18**  
**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la session soit levée, il est 20h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Karine Maurice-Trudel,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Évelyne Charbonneau, mairesse.